

COMMUNE : WOERTH.....

Communes
de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) : COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN.....

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par FUCHS Alain	M. FUCHS Alain	M. FUCHS Alain
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme DIETZ Elisabeth Catherine	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. MULLER Denis Dominique Hubert	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme SCHMITT Christelle	Mme SCHMITT Christelle
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. LOGEL Steeve	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme CRONMULLER Martine	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. SIGRIST Benoît	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme DE HATTEN Céline	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. BECKERT Christian	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme GRUNDER Audrey	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. HIMEUR Salem	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme EHLENBERGER Anne	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. FISCHER Mickaël	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	Mme STAAT Claudia	
Liste conduite par <i>FUCHS Alain</i>	M. FROHN Romain	
Liste conduite par GUTHMULLER Nicolas	M. GUTHMULLER Nicolas	M. GUTHMULLER Nicolas
Liste conduite par <i>GUTHMULLER Nicolas</i>	Mme GOUTHIER Aurélie	
Liste conduite par <i>GUTHMULLER Nicolas</i>	M. WAGNER Rémy	
Liste conduite par Philippe LE BORGNE	M. LE BORGNE Philippe	

Fait à WOERTH , le 22 MARS 2026

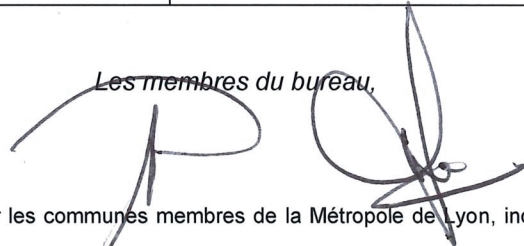
Le président,



Les représentants des listes de candidats,



Les membres du bureau,



(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.